



EDITO DE CATHERINE SALVADORI,
MEMBRE DU BUREAU DE L'UFR :

Les attaques contre les seniors, les travailleuses et travailleurs: une remise en cause des acquis sociaux.

Alors que le gouvernement s'acharne sur les seniors en cherchant à restreindre leur pouvoir d'achat, notamment avec l'idée de supprimer les 10 % d'abattement fiscal – une proposition soutenue par le patronat et les politiques de droite –, voilà que Lucie Castets de La France Insoumise déclare ne pas être défavorable à cette mesure, tout en précisant qu'il faudrait protéger les retraité-es les plus modestes, c'est-à-dire ceux dont les pensions sont comprises entre 2 000 et 3 000 €. Cela reviendrait donc à considérer que toute retraite dépassant 3 000 € relèverait du capitalisme.

Comme si s'en prendre aux seniors ne suffisait pas, c'est désormais au tour des travailleuses et travailleurs de subir une remise en cause de leurs droits, notamment avec l'interrogation autour du 1er mai, fête du travail. Et après cela, à qui s'attaquera-t-on ? Aux congés payés, pour que les employé-es soient totalement à la merci du patronat ?

Petit rappel historique : le combat pour la journée de huit heures

L'un des moments emblématiques des luttes ouvrières est la revendication de la journée de huit heures. Aux États-Unis, ce combat culmine le 1er mai 1886 avec une grève massive. À Chicago, la répression mène au tragique massacre de Haymarket, où plusieurs ouvriers sont tués. Cet événement contribue à faire du 1er mai une date symbolique de la cause ouvrière.

Durant la Révolution industrielle du XIXe siècle, les travailleuses et travailleurs sont confrontés à des conditions extrêmement difficiles : horaires interminables (jusqu'à 16 heures par jour), salaires de misère et absence de protection sociale. Même les enfants sont exploités dans les usines et les mines dans des conditions dangereuses. Face à cette précarité, les premières grèves et syndicats voient le jour.

En France, les syndicats prennent de plus en plus d'importance dès la fin du XIXe siècle. En 1936, sous le gouvernement du Front populaire, les grandes grèves aboutissent à des réformes majeures : l'instauration des congés payés et la semaine de 40 heures. Ces victoires marquent un tournant décisif dans l'histoire sociale du pays.

Les luttes ouvrières aujourd'hui

Aujourd'hui, les combats ouvriers se poursuivent sous différentes formes : lutte contre la précarité, revendication de hausses salariales et protection contre l'automatisation du travail. Les manifestations du 1er mai restent un moment fort de mobilisation.

L'histoire des luttes ouvrières montre comment la solidarité et

l'organisation des travailleuses et travailleurs ont permis d'obtenir des avancées majeures. Bien que leurs formes et revendications aient évolué avec le temps, les mouvements ouvriers restent essentiels à la défense des droits des travailleuses et travailleurs.

Les syndicats jouent encore un rôle clé dans ces luttes.

En France, la CGT demeure l'un des syndicats les plus influents, et ses revendications portent sur :

- L'augmentation des salaires et la lutte contre la précarité ;
- La défense des retraites et des acquis sociaux ;
- L'amélioration des conditions de travail dans tous les secteurs.

Avec la mondialisation, les revendications dépassent désormais les frontières nationales, donnant naissance à de nouveaux combats :

- L'instauration d'un salaire minimum mondial ;
- La lutte contre l'exploitation des travailleuses et travailleurs dans les pays en développement ;
- La régulation des plateformes numériques et la protection des travailleuses et travailleurs indépendant-es.

Qui peut travailler le 1er mai ?

En principe, personne, car le 1er mai est un jour férié, chômé, donc non travaillé et payé. Cependant, un employeur peut demander à un-e salarié-e de travailler si les activités de l'entreprise ne peuvent s'interrompre.

Le problème ? La loi ne définit pas précisément quels établissements et services sont concernés. En pratique, les entreprises qui bénéficient du droit d'accorder le repos hebdomadaire par roulement peuvent demander à leurs salarié-es de travailler un 1er mai. L'article R3132-5 du Code du travail établit la liste de ces établissements, parmi lesquels figurent notamment :

- Les établissements de santé et de soins ;
- Les pompes funèbres ;
- Les entreprises de spectacles ;
- Les hôtels, cafés et restaurants ;
- Les transports ;
- Les fleuristes

Le 1^{er} mai est un faux débat, rien n'empêche le patronat à ouvrir, mais sans leurs ouvriers. La CGT considère le 1er mai comme une journée essentielle pour les droits des travailleuses et travailleurs et s'oppose fermement à toute tentative d'assouplissement des règles encadrant le travail ce jour-là. La secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet, a notamment dénoncé les propositions visant à permettre aux boulangers et fleuristes de travailler ce jour férié, affirmant que le 1er mai est un acquis historique obtenu par les luttes ouvrières.

Sommaire :

P 1 : Edito

P 2 : Sommaire

P 2 : L'UFR est à l'offensive

P 3 : Non à l'abattement fiscal de 10 %

P 4 : Les EGSP et les retraité-es

P 5 : Le RAFF, cheval de Troie

P 6 : Histoires de « comptes »

P 6 : Un peu de lecture

P 7 : L'UFR fait des journées d'étude

P 8 : Stratégie des luttes

P 9 : Conférence CFR Occitanie

P 10 : Conférence du comité des syndicats de Paris

P 11 : Mots croisés

P 12 : IHS fédéral

P 13 : Bulletin de syndicalisation

P 14 : Tract de l'UFR pour le 5 juin

*La guerre, c'est le massacre de
gens qui ne se connaissent pas,
au profit de gens qui se
connaissent et ne se massacrent
pas.*

Paul Valéry

L'UFR est à l'offensive

La commission nationale de l'UFR du 10 avril 2025 était placée sous le signe de l'offensive et de la détermination. Son ordre du jour était copieux et les débats qui ont suivis étaient tout autant riches que constructifs.

États généraux des Services publics territoriaux (EGSPT) :

- ◇ Présentation du projet par Sylvain Valla, visant à construire un corpus revendicatif fédéral basé sur les contributions des syndiqué-es, agent-es et usager-ères des services publics locaux.
- ◇ La CN décide que l'UFR doit s'inscrire pleinement dans ce projet notamment pour permettre aux retraité-es d'exprimer leurs besoins.
- ◇ Décisions : organiser le recueil des doléances dans les bases syndicales « retraité-es » et faire un point d'étape en juin.

Actualités revendicatives :

A partir du rapport présenté par Christophe Couderc, les débats portent sur :

- ◇ L'analyse du contexte international marqué par des gouvernements populistes et une économie de guerre.
- ◇ Face à la campagne de stigmatisation des retraité-es, il convient d'apporter des éléments d'explications
- ◇ L'appel à la mobilisation pour la paix (Palestine, Ukraine) et à la participation massive des retraité-es aux manifestations du 1er mai.
- ◇ L'engagement dans la campagne de reconquête de la sécurité sociale.

Situation de la CNRACL :

A partir de la présentation de la situation de la caisse CNRACL par Claude Barré, en tant qu'administrateur, le débat a porté sur les propositions CGT, la mobilisation collective pour la pérennité de la CNRACL.

Qualité de Vie Syndicale (QVS) :

Annie Nomballier et Catherine Salvadori ont présenté le kit continuité revendicative/syndicale et syndicalisation. Ce dernier constitue un support pour animer les réunions d'informations et a été distribué à toutes et tous les membres de la CN.

Suite au dernier état d'organisation, la priorité est donnée à la relance des bases en retard dans les versements à COGETISE.

Michel Caussemille



Non à la suppression de l'abattement fiscal de 10 % un nouveau coup porté aux retraité-es !

Comme toute la CGT, l'UFR services publics dénonce fermement la volonté du gouvernement de supprimer l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions de retraite.

Cette mesure, si elle venait à être appliquée, constituerait une attaque directe contre le pouvoir d'achat de millions de retraité-es. Une de plus !

Depuis des années, les retraité-es subissent une politique d'austérité déguisée : gel des pensions, augmentation de la CSG, réformes injustes...

A présent, le gouvernement envisage de supprimer l'abattement fiscal de 10 % appliqué sur les revenus de pension dans le calcul de l'impôt sur le revenu.

Contrairement aux actif-ves, cet abattement qui est plafonné n'est pas lié aux frais professionnels, mais prend en considération les charges spécifiques liées à l'âge : santé, dépendance, perte d'autonomie, etc.. Ces dépenses qui aujourd'hui pèsent de plus en plus lourdement dans le budget des retraité-es, dont certain-es n peuvent plus se permettre de se soigner correctement !

Contrairement aux idées reçues, les retraité-es ne sont pas des privilégié-es.

Beaucoup d'entre elles et eux vivent avec des pensions modestes, parfois en dessous du seuil de pauvreté.

La suppression de cet abattement reviendrait à :

- ◇ Faire payer davantage d'impôts aux retraité-es, même les plus modestes,
- ◇ Aggraver les inégalités sociales,
- ◇ Accroître la précarité de centaines de milliers de personnes âgées.

La suppression de cette déduction fiscale ferait basculer plus de 500 000 foyers dans l'impôt et 8,5 millions de ménages verraient leur imposition augmenter. De plus, le revenu fiscal de référence de tous les retraité-es serait en hausse, remettant en cause pour certains l'accès à certains avantages fiscaux (taux de CSG réduits...) ou aides sociales (MaPrimeAdapt...).

Nous refusons que les retraité-es soient considéré-es comme des variables d'ajustement du budget de l'État.

L'argent existe dans notre pays, à l'exemple des 68,8 milliards d'euros de dividendes versées par les entreprises françaises en 2024 !

Nous revendiquons :

- ◇ Le maintien de l'abattement fiscal de 10 %,
- ◇ Une véritable réforme fiscale, avec une imposition plus juste des hauts revenus et des dividendes...,
- ◇ Une revalorisation immédiate de 10 % des pensions de retraite,
- ◇ Un rattrapage de 300 € pour les petites retraites,
- ◇ L'abrogation de la réforme des retraites,
- ◇ La reconquête de la Sécurité sociale, avec un accès universel aux soins, la suppression des dépassements d'honoraires et un financement équitable basé sur les revenus et les dividendes.

Face à la campagne de stigmatisation et de dénigrement donc sont victimes les retraité-es ; l'heure est bien à l'unité des salarié-es actif-ves et des retraité-es.

Ne tombons pas dans le piège de la division !

Retraité-es, actif-ves, ensemble et mobilisé-es pour une fiscalité juste et solidaire, ensemble et mobilisé-es pour la justice sociale, ensemble et mobilisé-es jusqu'à la satisfaction de nos revendications !

La lutte continue ...le 5 juin

Christophe Couderc

Les États généraux des services publics territoriaux un projet revendicatif qui concerne aussi les retraites !

Face à la dégradation continue des conditions de travail et de vie, à la perte de sens au travail, à la casse des services publics locaux et à la précarisation croissante des agent-es territoriaux, la Fédération lors de son dernier Congrès en novembre 2023 à Lille a décidé de lancer une grande initiative revendicative véritable fil rouge du mandat dont le slogan était « organisés, déterminés, nos syndicats à l'offensive ! »

Ces projet appelé « les États généraux des Services publics territoriaux » est structurant pour toutes les organisations de la fédération.

Lancé à l'échelle nationale, il vise à donner la parole aux syndiqué-es actif-ves comme retraité-es, aux agent-es, aux usager-ères pour dresser un état des lieux précis des réalités vécues dans la vie quotidienne et familiale, sur le terrain au cœur des collectivités locales, d'exprimer leur besoin et construire les revendications aussi bien locales que nationales.

L'objectif est clair : construire, avec toutes et tous, un projet revendicatif ambitieux embrassant l'ensemble des sujets qui font le quotidien des 1.900.000 agent-es territoriaux-ales et 900.000 retraité-es territoriaux-ales.

À travers des assemblées locales, des débats, la Direction fédérale entend favoriser une expression collective des besoins et construire.

Les États généraux ne sont pas une simple opération de communication : ils sont le socle d'un projet revendicatif concret, destiné à nourrir les luttes et les propositions de la CGT. Il alimentera à la fois le mémorandum revendicatif fédéral, les élections professionnelles de 2026 et le document d'orientation du prochain congrès fédéral.

Parmi les axes majeurs portés :

- L'arrêt des politiques d'austérité et le réinvestissement massif dans les collectivités territoriales ;
- La titularisation des agent-es contractuel-les et la lutte contre la précarité ;
- L'augmentation de la valeur du point d'indice, la reconnaissance des qualifications, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- Une amélioration significative des salaires et des conditions de travail ;

- La réaffirmation du statut de la Fonction publique comme garantie d'égalité, de neutralité et de continuité du service ;
- La préservation du système retraite par répartition et le retour au 60 ans,
- La reconquête de la sécurité sociale,
- La pérennité de la CNRACL et de son fond d'action sociale,
- La participation active des citoyen-nes et des agent-es à la définition des politiques publiques locales....

Dans un contexte où les agent-es de la Fonction publique territoriale, les Services publics sont trop souvent réduits à des coûts à maîtriser, la fédération à l'ambition, à travers les États généraux des Services publics, de mettre au-devant de la scène les territoriaux et de rappeler le rôle fondamental des Services publics territoriaux.

Les États généraux sont donc une riposte syndicale offensive, qui vise à rendre visibles les luttes locales et à construire une dynamique unitaire et populaire autour des missions de service public, de la Fonction publique territoriale, des femmes et des hommes qui font ou ont fait le service public territorial.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans le combat pour la justice et le progrès social.

Les retraité-es ont toute leur place dans ce projet. C'est l'occasion d'exprimer leurs besoins, dans le cadre d'un projet fédéral intergénérationnel, où chacune et chacun compte pour un-e !

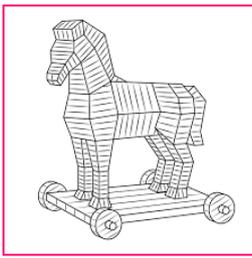
Le débat qui est intervenu dans le cadre de la Commission nationale du 10 avril dernier, après la présentation de Sylvain, Secrétaire fédéral au Revendicatif en charge du projet des EGSP, fait apparaître l'intérêt pour les retraité-es d'être partie prenante des EGSP.

Parmi tous les thèmes proposés, plusieurs peuvent intéresser plus particulièrement les retraité-es (1, 3, 6, 9, 10, 11, 12, 15).

Aussi la Commission nationale a décidé :

D'inviter les bases syndicales « retraité-es » à aborder au cours de leur réunion les EGSP et d'organiser le recueil des « doléances »,

De faire un point d'étape lors de la Commission nationale de Juin.



Le RAFP—cheval de TROIE pour la fin des régimes par répartition

En 2005, le RAFP fut créé avec la bénédiction et la protection de la CFDT et de l'UNSA. Des mois de lutte avaient secoué le pays sur la réforme des retraites Fillon en 2003.

Il n'avait pas su, malgré sa haine des fonctionnaires et des retraité-es, 2 catégories d'inactif-ves insupportables pour ses convictions libérales, emporter le match des retraites sans quelques piteuses concessions. Il dut jeter quelques modiques cacahuètes aux syndicats réformistes. Nicole Notat cédera durant une nuit mémorable.

C'est ainsi que fut créé le RAFP, premier fonds de pension obligatoire français qui repose sur une cotisation égale à 5 % entre employeurs et agent-es. La capitalisation des retraites obligatoire individuelle provisionnée était née.

A l'époque, les cadres des 3 versants de la fonction publique qui commençaient à cumuler plusieurs primes de technicité, spécificité et autre loyauté ont accueilli avec complaisance cet intrus du statut qui leur apporterait quelques € en sus de leur pension. Cet OVNI du capitalisme français n'était en fait qu'un cheval de Troie pour mieux sabrer la retraite CNRACL par répartition. Ce système confortait la rémunération par primes. De même, le faible taux de cotisation amputait peu le pouvoir d'achat.

En mai 2025, le RAFP fête ses 20 ans et comme un liseron, il se ramifie et pousse en permanence. Les provisions totalisent désormais 42 milliards d'€.

Les primes moyennes des agent-es territoriaux s'élèvent à 23,5% toutes catégories hiérarchiques confondues.

Dès lors, de nombreuses voix s'élèvent contre les garde-fous fixés par les organisations syndicales réfractaires (CGT, FO, Solidaire) qui avaient obtenu des contraintes telles que : le plafonnement à 20% de la rémunération indiciaire brute annuelle et l'impossibilité de capitaliser des montants volontairement.

Comme déjà précisé, les cadres et particulièrement les cadres supérieurs de la Fonction publique d'Etat, dépassent largement le plafond fixé et perçoivent un montant de prime important soumis à aucune cotisation retraite. Dès lors, le niveau du plafond initial est remis en question. Les déficits des caisses de retraites par répartition donneraient l'heure de la charge contre les systèmes de retraites traditionnels pour les substituer une part de retraite par capitalisation.

Devant cette offensive, **la CGT réaffirme son opposition aux systèmes par capitalisation**. Les raisons sont nombreuses :

- ◇ La rentabilité n'est pas garantie pas plus que les versements futurs qu'ils soient en rente ou en capital, même si les cotisations sont provisionnées car les aléas sur les placements peuvent réduire les rendements.
- ◇ Les systèmes par capitalisation n'offrent pas de solidarité globale et intergénérationnelle.
- ◇ La capitalisation au détriment de la répartition baisse continuellement le niveau des pensions et affaiblit les statuts.
- ◇ Ce système favorise la rémunération par primes au détriment de la rémunération indiciaire car les employeurs versent moins de cotisations. De plus, il brise l'égalité de traitement des fonctionnaires selon l'importance des collectivités et selon les recettes.
- ◇ Le fonctionnaire n'a que peu de chances de récupérer la totalité des ses cotisations car le calcul de sa pension par capitalisation est basé sur l'espérance de vie, les fluctuations envisagées des marchés et la pérennité du système. Cette équation est ensuite soumise à de multiples critères de précaution qui réduisent la prestation aux bénéficiaires.
- ◇ Etc.

Les administrateurs CGT restent vigilant-es et fermes pour garantir les intérêts des affilié-es, des bénéficiaires et des systèmes de retraites par répartition.

Histoires de « comptes »

Un léger oubli...de 420.000 euros !



« Ciel, mes bijoux ! », hurle la Castafiore. « Ah, dit le capitaine à Tintin, elle a de nouveau égaré sa binteloterie ». Si la Diva de Hergé a toujours peur qu'on lui vole ses bijoux, Rachida Dati, elle, les a « escamotés », ou plutôt ne les a pas déclarés, à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Elle est pourtant, en tant que ministre, censée déclarer l'entièreté de son patrimoine, depuis la loi de 2013 adoptée après le scandale Cahuzac. « Libération » a indiqué que 19 pièces de joaillerie, d'une valeur de 420 000 euros, ne figureraient pas sur la déclaration de la ministre de la Culture. Qui s'affiche publiquement avec certaines de ces pièces... Mais qu'est-ce que cette somme, en regard des 5,6 millions d'euros déclarés, sous forme de bien immobiliers, d'assurances-vie et de produits d'épargne ? Une peccadille, vous dit-on.

Le Président de la Cour des Comptes qui savait compter... pour lui

Le 10 avril, Pierre Moscovici, premier Président de la Cour des Comptes, a déclaré que « notre système de retraites est à la fois trop rigide, trop uniforme et peut-être aussi trop public ». Il faut, dit-il, regarder du côté des autres pays européens pour s'en inspirer. Oubliant que des millions de gens ont manifesté leur désaccord avec la réforme Borne portant l'âge de départ à 64 ans (réforme passée par 49.3), ce monsieur nous propose de partir encore plus tard, comme au Portugal (66 ans et 5 mois) ou en Allemagne (67 ans).

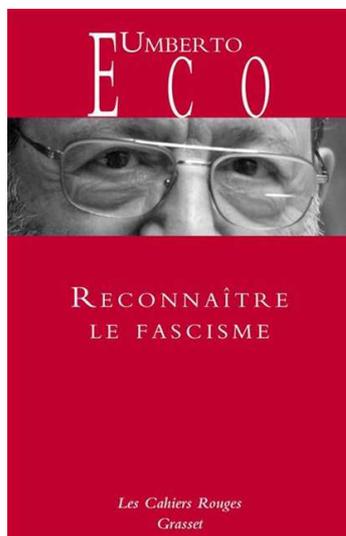


Domage que les montants des rémunérations et retraites des grands commis de l'État ne s'affichent pas en bandeau défilant, quand ils prônent sur tous les plateaux télé l'austérité pour le plus grand nombre. P. Moscovici est rémunéré mensuellement 14.500 euros pour la Cour des Comptes, mais il a de plus 3000 euros au titre d'ancien député du Doubs, et encore 4000 euros comme ancien commissaire européen. Le compte est bon, non ?

De Maryline Lambert de la Mairie de Foix



Un peu de lecture



Paru en Italie en 1997 dans un volume d'essais intitulé *Cinq questions de morale*, traduit chez Grasset en 2000, *Reconnaître le fascisme* d'Umberto Eco est un texte d'une extrême actualité : le témoignage lucide et terrible d'un des plus grands intellectuels du XX^e siècle, qui a grandi dans l'Italie de Mussolini.

Quatorze. Tel est le nombre des caractéristiques qui permettent de déterminer si une idéologie, un mouvement, une société sont fascistes, selon Umberto Eco. Il y a les plus évidentes : la haine de la culture, l'obsession du complot, le refus de l'étranger. D'autres, plus insidieuses, bénignes en apparence, aboutissent au même résultat si l'on n'y prend garde : la peur du langage complexe, l'idée d'un peuple doté d'une volonté propre, le fait de considérer les désaccords comme des trahisons.

Les sociétés démocratiques sont-elles à l'abri d'un retour du fascisme ? Non, dit Umberto Eco, qui nous met en garde contre le masque innocent que prendra le fascisme pour revenir au pouvoir. « Ce serait tellement plus confortable si quelqu'un s'avancait sur la scène du monde pour dire : "Je veux rouvrir Auschwitz, je veux que les chemises noires reviennent parader dans les rues italiennes !" Hélas, la vie n'est pas aussi simple. » Les clefs pour débusquer et combattre une idéologie mortifère.



Le groupe de travail sur la formation de l'UFR vous propose

L'Union Fédérale de retraité·es, organise des journées d'étude sur la sécurité sociale socle de la protection sociale en développant 3 thèmes :

1) La sécurité sociale de sa création à nos jours en rappelant les fondamentaux qu'a voulu Ambroise Croizat.

- L'unicité
- L'universalité
- La Solidarité
- La démocratie

2) Le système de retraite en France en soulignant toutes les attaques gouvernementales faites depuis 1967 jusqu'à 2023, date de la dernière réforme.

3) Les 3 régimes de retraite de la Fonction publique (territoriale et hospitalière)

- La CNRACL régime de base
- Le Régime de Retraite Additionnel de la Fonction Publique (Fonds de pension)
- L'IRCANTEC caisse de retraite complémentaire pour les personnels non-titulaire des collectivités territoriales

L'objectif de cette journée est en répondant à leur question de sensibiliser les syndiqué·es à l'importance de la défense de notre régime de protection sociale basé sur la répartition en leur démontrant l'ampleur de l'attaque faite par le Gouvernement et la volonté continuelle de le supprimer.

Dans cette journée il sera mis en avant :

- De mettre l'accent sur la solidarité intergénérationnelle
- De mettre au cœur de nos syndicats l'activité actif·ves/retraité·es
- D'informer sur le rôle de la CNRACL et d'expliquer les difficultés financières et les causes du déficit qu'elle subit,
- De mettre en avant les solutions portées par la CGT pour y remédier

Cette journée d'études a déjà été réalisée sur la demande de quelques CSD, et des retours positifs sont remontés à l'UFR.

Au vu de l'actualité, cette journée d'étude ne peut qu'être conseillée à toutes et tous les militant·es, retraité·es, futur·retraité·es, actif·ves qui pourraient avoir le besoin de parfaire leurs connaissances dans ce domaine.

Toutes les CSD et les CFR qui désireraient organiser cette journée peuvent contacter l'Union Fédérale des retraité·es à l'adresse suivante : ufr@fdsp.cgt.fr



Notre stratégie de lutte pour gagner !

Actif-ves retraité-es : mobilisé-es ensemble le 5 juin 2025 !

Au fil des ans et des congrès confédéraux, notre CGT a conforté sa stratégie de lutte reposant sur la double besogne : partir des besoins immédiats des salarié-es, privé-es d'emploi et retraité-es, pour gagner sur les revendications, tout en portant une conception de transformation sociale, à portée nationale et internationale, pour la paix et la solidarité.

Cela doit nous amener concrètement au quotidien à lutter pour l'augmentation des salaires et des pensions de retraite, mais également pour la défense et le développement de l'emploi, l'amélioration des conditions de travail, tout en luttant pour des services publics de qualité, pour la santé, la justice sociale et climatique, contre le racisme, pour la paix dans le monde.

C'est ainsi que notre démarche syndicale de classe et de masse, construite depuis les lieux de travail, prend tout son sens.

Cependant, mobiliser largement reste un défi, face à la fragmentation du monde du travail, à la peur des sanctions, au poids de l'individualisme ou encore à la perte de repères politiques.

Les retraité-es ayant plus de contact avec le collectif de travail sont souvent isolé-es et à la recherche de repère.

Le débat d'idée et le patient travail d'organisation sont donc bien les étapes incontournables pour construire le rapport de force.

Nous devons donc continuer inlassablement d'œuvrer pour gagner la bataille des idées, reconstruire des solidarités, développer des luttes ancrées dans les réalités des salarié-es actif-ves comme retraité-es et articulées à des objectifs globaux de progrès social.

Dans ce contexte, la situation des retraites constitue une priorité centrale dans la stratégie de lutte de la CGT. Mobilisation, syndicalisation doivent être travailler de concert !

Confronté-es à une perte de pouvoir d'achat continue, à des pensions insuffisantes pour vivre dignement et à un recul de l'accès aux soins et aux services publics, les retraité-es subissent de plein fouet les politiques d'austérité.

Nos revendications sont légitimes !

Nos mobilisations s'inscrivent pleinement dans la stratégie de lutte impulsée confédéralement et fédéralement.

Elles participent pleinement à la dynamique revendicative globale que porte la CGT, en lien avec les enjeux de justice sociale, de solidarité intergénérationnelle et de dignité pour toutes.

La convergence revendicative et de luttes actif-ves retraité-es est une nécessité pour gagner et permettre de solidariser le monde du travail.

Le jeudi 5 juin constitue une étape importante dans le processus de mobilisation !

Ensemble retraité-es et actif-ves, mobilisons-nous !

**Conférence de la CFR Occitanie
du 28 et 29 avril 2025 à Gruissan**



La conférence de la CFR Occitanie s'empare du sujet oh combien important de la continuité revendicative et syndicale ainsi que la syndicalisation des retraité-es !

A l'occasion de la dernière conférence de la CFR Occitanie qui a eu lieu les 28 et 29 avril dernier, à Gruissan dans l'Aude, la continuité revendicative et syndicale actif-ve/retraité-e ainsi que la syndicalisation des retraité-es étaient inscrites à l'ordre. Plusieurs camarades retraité-es étaient présent-es.

Cela a été l'occasion pour Christophe Couderc de mettre en avant la nécessité pour les syndicats et les CSD de prendre ce sujet à bras le corps.

Effet, en Occitanie, en 2021, les trois versants de la fonction publique employaient 481.900 agent-es, hors les militaires. Ainsi la fonction publique emploie 22,6% des salarié-es de la région et regroupe 19,4% des emplois occupés.

La FPT est la plus importante avec 41% des agent-es public-ques de la région.

Concernant l'âge, en 2021, 24% des agent-es public-ques étaient âgé-es de 55 et plus, soit 113.700 agent-es. Ce pourcentage atteint 27% pour la territoriale, soit 52.300 agent-es.

Autres éléments importants, en 2021, sur 51.000 départs, 10.500 agent-es ont plus de 60 ans.

A travers ces quelques chiffres et cela se vérifie dans les collectivités, dans les 10 prochaines années, un nombre important d'agent-es et agents territoriaux vont partir à la retraite et parmi eux une proportion importante de militant-es.

Ce diagnostic a conduit notre fédération, à travers les décisions votées au dernier congrès en novembre 2023 et lors de la conférence de l'UFR d'avril 2022 à faire de la continuité revendicative et syndicale actif-ve/retraité-e une des priorités du mandat.

La syndicalisation des retraité-es et futur-es retraité-es doit être appréhendée par toute la fédération. Dans ce cadre, nous devons faire preuve de volontarisme et d'innovation.

Il s'agit de travailler concrètement et efficacement à la syndicalisation des futur-es retraité-es.

En 2023, nous dénombrons 855.662 pensionnés « territoriaux », tandis que nous enregistrons plus de 30.000 départs par an de territoriaux à la retraite. Cette tendance se confirme dans le champs privé de la fédération.

A travers les échanges qui ont suivi les propos introductifs, les camarades ont exprimés leur indisponibilité pour travailler concrètement la question de la continuité et de la syndicalisation.

D'ores et déjà, plusieurs CSD de la région ont désigné une ou un référent UFR, d'autres ont programmé des journées d'étude...

Sans aucun doute la conférence aura permis d'enclencher une dynamique.

L'UFR adresse ses félicitations à Eric Guichene qui assure à présent à la Co-animation de la CFR avec Yvan Vialettes et remercie Alexis Cervera pour son engagement militant durant toutes les années où il a été CFR Midi-Pyrénées et dernièrement co-CFR Occitanie.

Christophe Couderc

Conférence du Comité CGT Ville de Paris

le 5 mai 2025 à la Bourse du travail

177 camarades représentant 3176 syndiqué·es étaient présent·es sur les 200 prévu·es.

Christophe Farinet animateur du Comité a présenté son rapport d'activité et de nombreux échanges s'en sont suivis tous constructifs notamment sur les luttes à mener mais aussi sur les luttes gagnées, notamment à Paris-Musées, et l'importance de conserver une unité des syndicats CGT de la Ville de Paris contre les attaques de toutes parts, dernier exemple : un projet de reprendre les bourses du travail pour en faire des logements.

La matinée s'est clôturée sur le rapport financier et les 2 rapports ont été votés à l'unanimité.

Sur l'après-midi Christine Solaire a fait une présentation des Etats généraux des services publics territoriaux engagés par la fédération et l'importance des débats qui doivent se tenir dans les syndicats sur la mise en œuvre des cahiers d'expressions. Là aussi, plusieurs interventions de camarades ont eu lieu sur l'importance de la réappropriation des revendications par la base et sur le travail de terrain tout en ciblant les futures élections professionnelles..

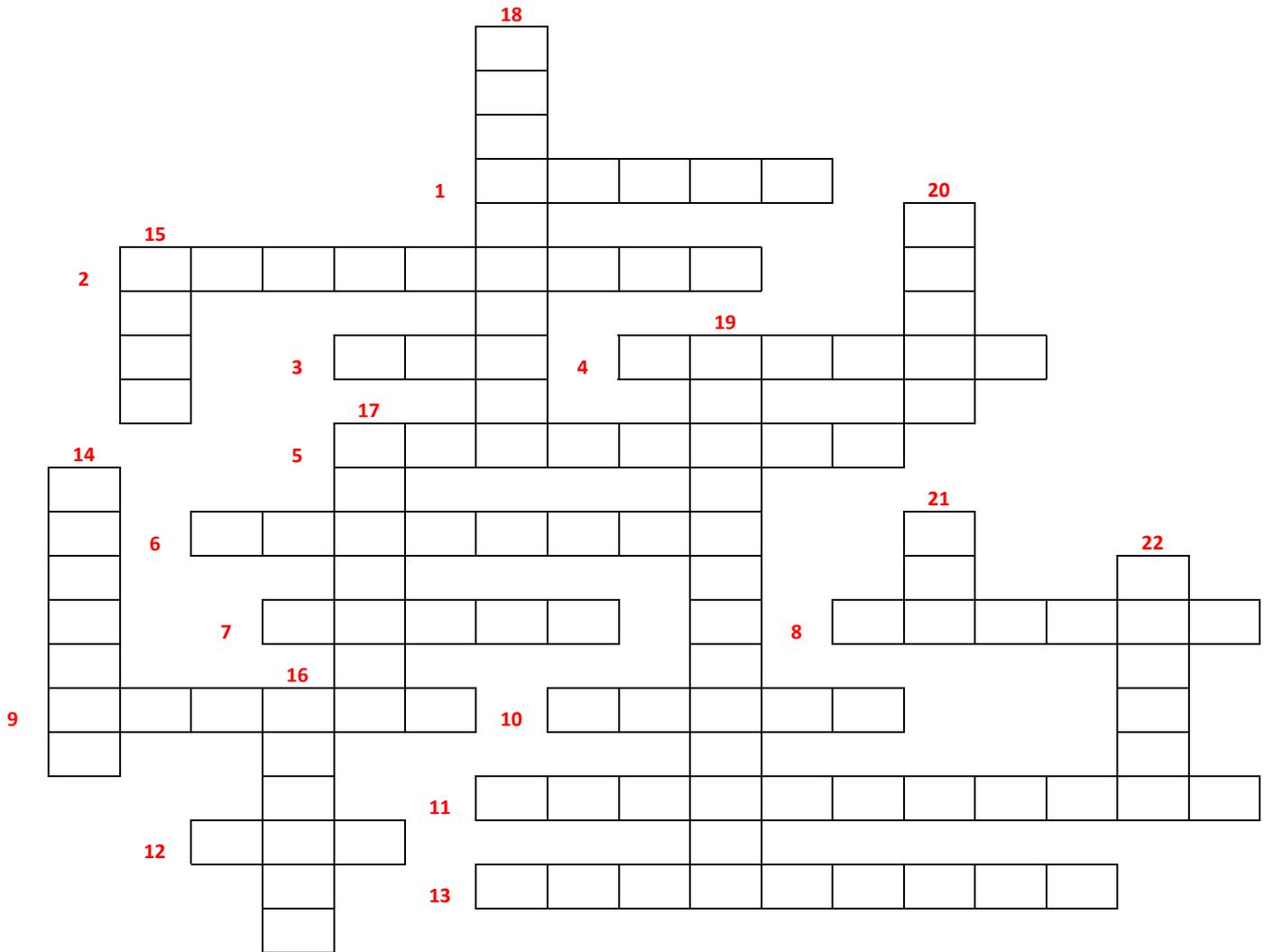
Dans le déroulé de la journée, Andrew Renault qui représenté la fédération a lancé la réflexion sur la mise en place d'une CSD 75 afin de fédérer tous les syndicats des services publics territoriaux parisiens hors la Mairie de Paris (Seul présent : la CGT des monteurs de marché découverts).

La journée s'est clôturée par un pot fraternel et le comité des syndicats sort de cette conférence avec une organisation forte et à l'offensive.

Christine Solaire



1er MAI



Horizontal

- 1 Quand elle est syndicale, c'est que nous avons des objectifs communs
- 2 Qui a la faveur de la
- 3 Le plus joli de l'année
- 4 On la voit bien dans les manifestations autour des
- 5 La CGT
- 6 C'est un bien joli mot...
- 7 Espérons ne pas en prendre de trop
- 8 Après celui du 14 juillet, celui du 1er mai est le plus populaire
- 9 C'est un porte-bonheur qui sent bien bon
- 10 Il est autorisé ou pas par le préfet
- 11 Celui qui défile
- 12 Ceux -là, ils sont encore moins sympas que les flics
- 13 Ce qui arrive et a de l'importance

Vertical

- 14 La manif du 1er mai en est
- 15 Un des slogans majeurs de ce 1er mai
- 16 Des supporters extremes ou des
- 17 Le rouge es est un pour la
- 18 Le rapport de force peut passer par celle d'une
- 19 Une manif en a besoin ou alors les notes de
- 20 Plus on sera dans la rue, plus le rapport de...sera
- 21 On doit y descendre
- 22 On peut les chanter au

Réponses mots croisés lettre 37 : 1 – Assurance, 2 – Allocations, 3 – PLFSS, 4 – Aléas, 5 – Prévention, 6 – Ambroise, 7 – Maternité, 8 – Cotisation, 9 – Médicaments, 10 – Invalidité, 11 – Remboursements, 12 – Soins, 13 – Retraite, 14 – Protection, 15 – Mutuelles, 16 – Accident, 17- Hospitalisation, 18 – C.O.R., 19 – Sociale, 20 – Sécurité, 21 – Universalité, 22 – Prestations, 23 – Unicité, 24 – F.A.S., 25 – Maladie, 26 – Croizat, 27 – ONDAM, 28 – Solidarité, 29 – Moyens.

MÉMOIRES D'AVENIR

PUBLICATION DE L'INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE
DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS – MAI 2025 – N° 17 - 2 EUROS



2015 - 2025



Je suis
RETRAITÉ·E
OU FUTUR·E RETRAITÉ·E
de la Fonction publique
territoriale (commune, intercommunalité,
 métropole, région, département, SDIS)

RETRAITÉ·E OU FUTUR·E
RETRAITÉ·E du secteur privé
 (logement social, entreprises privées de feu ou du funéraire)
ceci me concerne !

Enfin, me voilà à la retraite, tant attendue, tant désirée ou sur le point de l'être !

Bienvenue dans cette nouvelle tranche de vie où nous sommes libéré-es des contraintes liées au travail et pouvons savourer le temps de vivre !

Comme la vie de retraité-e n'est pas en dehors de la société et de ses injustices, les revendications syndicales gardent toute leur actualité :

- avec des problématiques propres aux retraité-es telles que : le montant des pensions de retraite, la prise en charge de la perte d'autonomie, la défense de la CNRACL et son Fonds d'Action sociale,
- mais également pour l'accès à un logement, aux transports, la défense de la sécurité sociale, les services publics de proximité, l'accès aux soins pour tous et de qualité, l'accès à la culture et aux sports...

Être syndiqué-e CGT à la retraite, c'est se battre pour ses revendications, garder le lien avec les actif-ves, mais avoir aussi un espace d'échanges, de rencontres, de fraternité, de solidarité, de camaraderie entre les adhérent-es et militant-es CGT.

Rester syndiqué-e ou se syndiquer à la retraite te permettra de recevoir les informations de l'UFR, le journal *Ensemble*, le *Service public magazine* et l'ensemble des informations de l'organisation CGT. Le magazine *Vie Nouvelle* est aussi un outil de qualité indispensable pour lequel tu pourras choisir entre l'abonnement individuel ou collectif avec la section de ton syndicat.

Si le montant de la cotisation peut paraître un frein à ton adhésion, sache que ta cotisation annuelle te donne droit à une réduction d'impôt ou un crédit d'impôt à hauteur de 66%.

BULLETIN D'ADHÉSION

à l'Union fédérale des retraité-es CGT des Services publics

Retraité-e isolé-e ? **NON!** Retraité-e syndiqué-e ? **OUI!**

POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

Mon pouvoir d'achat - Ma retraite - Ma santé - Mes besoins quotidiens

JE ME SYNDIQUE À LA CGT



Nom Prénom.....
 Adresse postale.....
 Code postal Ville
 Adresse mail @.....
 N° de téléphone
 Branche professionnelle d'origine

À renvoyer à : **Fédération CGT des Services publics - Union fédérale des retraité-es**
 Case 547 - 263 rue de Paris - 93515 MONTREUIL CEDEX - ufr@fdsp-cgt.fr

5 JUIN 2025

AVEC LES ACTIF·VES LES RETRAITÉ·ES DES SERVICES PUBLICS VONT SE FAIRE ENTENDRE !

L'Union Fédérale des Retraités·es CGT des Services publics dénonce les attaques répétées du gouvernement, du patronat et du Président du conseil d'orientation des retraites envers les retraités·es, notamment la proposition de supprimer l'abattement fiscal de 10 % en vigueur depuis 1978.

Contrairement aux salarié·es actif·ves, cet abattement ne constitue pas une compensation pour les frais professionnels.

La suppression de cette mesure visant à compenser la perte de revenus à la retraite pourrait entraîner une **augmentation de la pression fiscale pour plus de 11 millions de retraités·es, rendre 500 000 d'entre eux·elles imposables, et affecter leur accès à certaines aides sociales.**

En fait, l'objectif du gouvernement est de réaliser 40 milliards d'économies dans le cadre du projet de loi de la Sécurité sociale 2026 (PLFSS). La suppression de l'abattement de 10 % rapporterait 4,5 milliards d'euros pris sur le dos des retraités·es. Il est présenté par le gouvernement comme « une contribution des retraités·es au financement des dépenses sociales liées au vieillissement de la population ». Rappelons que c'est au nom de ce même principe que les retraités·es sont assujettis à la contribution additionnelle de solidarité de l'autonomie (CASA) depuis 2013 !

Les retraités·es subissent une perte

de pouvoir d'achat manifesté, mais également un recul de l'accès aux soins, la hausse des prix de l'énergie, de l'explosion du prix des loyers, premier poste de dépense des retraités·es locataires de leur logement, de l'alimentation et des dépenses de santé... du fait de la faiblesse des pensions de retraite.

Dans la Fonction publique territoriale, la pension moyenne est de 1263 euros mensuels. 50 % des retraités·es sont en dessous de 1250 euros mensuels et 30 % sont au minimum garanti, dont beaucoup de femmes. Une fois de plus, les retraités·es sont montrés du doigt, accusés d'être responsables du déficit des comptes publics.

L'UFR CGT des Services publics dénonce cette stratégie qui divise les retraités·es et cherche à les opposer aux salarié·es actif·ves.

Elle invite les retraités·es à se mobiliser, aux côtés des actif·ves massivement le 5 juin 2025 pour gagner la satisfaction des revendications suivantes :

- Abrogation de la loi portant



contre-réforme des régimes de retraite et retour à la retraite à 60 ans.

- Revalorisation de toutes les pensions à hauteur de l'inflation 2024 ;
- Rattrapage de la baisse du pouvoir d'achat avec en première mesure 10 % d'augmentation immédiate ;
- Relèvement du MICO et du MIGA (petites pensions) de 300 euros par mois ;
- Instauration du 100 % Sécurité sociale par la reconquête de la Sécurité sociale créée il y a 80 ans, en 1945, et dont le financement est assis sur une part de notre salaire socialisé qui permet de garantir la solidarité « chacun cotise selon ses moyens et perçoit selon ses besoins » ;
- Accès aux services publics et exigence de leur financement ;
- Pérennisation de la CNRACL et du Fonds d'action sociale ;
- Abrogation des réformes des retraites pour un retour à la retraite à 60 ans.

Ensemble, actif·ves et retraités·es, mobilisons-nous le 5 juin.

